

INTENCIAL Libéralys Vie

(Assurance-Vie)

INTENCIAL Libéralys Vie est un contrat individuel d'assurance sur la vie libellé en unités de compte et en euros

OFFRE FINANCIÈRE

OPC Toutes classes d'actifs (OPC-Obligations, OPC-Actions, ...)	FONDS EURO* APICIL EURO GARANTI / APICIL Euroflex	ETF
FONDS STRUCTURÉS	CAPITAL INVESTISSEMENT	CLN
OPCI	SCI	SCPI SCPI de rendement et SCPI de capitalisation

* Les investissements sur les supports euros sont aujourd'hui limités à 50% du capital investi (AEG et AEF).





LES OPÉRATIONS DISPONIBLES EN LIGNE

Disponible Uniquement pour le CGP <i>En mode proposition</i>	Disponible pour ▪ le CGP <i>en mode proposition</i> ▪ le client	Disponible Uniquement pour le Client
▶ Souscription	▶ Versements ▶ Arbitrages ▶ Rachats	▶ Demande d'avance ▶ Remboursement d'avance ▶ Changement d'options* <i>* rachats partiels programmés</i>
	▶ Changement de RIB ou d'adresse ▶ Actualisation connaissance client ▶ Changement d'options*	

* arbitrages programmés, versements programmés

Pour plus d'information vous rapprocher de votre interlocuteur commercial habituel

LES MODES DE GESTION DISPONIBLES

 <p>GESTION LIBRE & LIBRE SMART</p> <p>Le souscripteur effectue sa sélection de supports et ses arbitrages avec l'aide de son CGP.</p> <p>Accès à 3 nouvelles options d'arbitrages programmés (Lissage, Ecrêtage des plus-values, Arrêt des moins-values relatives)</p>	 <p>GESTION DÉLÉGUÉE & DÉLÉGUÉE SMART</p> <p>Le souscripteur délègue à son CGP les arbitrages entre les supports et la mise en place d'options d'arbitrages programmés, ainsi que la sélection des fonds sur lesquels les versements seront investis.</p>
 <p>GESTION MULTIPOCHES</p> <p>Le souscripteur sélectionne une orientation de gestion permettant de combiner au sein d'un même contrat un mode de gestion Libre ou Déléguée et une gestion sous mandat gérée par des sociétés de gestion de renom.</p>	 <p>GESTION PILOTÉE</p> <p>Le souscripteur sélectionne une orientation de gestion. APICIL Epargne met en œuvre l'orientation de gestion choisie grâce aux recommandations d'une société de gestion.</p>

L'organisme assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

« Les documents d'informations clés du contrat d'assurance vie, ainsi que les documents d'informations clés/documents d'informations spécifiques et/ ou les documents d'informations clés pour l'investisseur (ou notes détaillées) des supports en Euros et/ou en Unités de compte sont disponibles sur simple demande auprès de votre Conseiller et/ou sur le site officiel de l'AMF www.amf-france.org et/ou sur le site www.mesdocumentspriips.fr/apicil »



INTENCIAL Libéralys Vie

(Assurance-Vie)

CARACTÉRISTIQUES COMMUNES À L'ENSEMBLE DES MODES DE GESTION

DURÉE DU CONTRAT :
Déterminée (égale ou supérieure à 8 ans)
ou viagère

FRAIS DE VERSEMENTS :
4,50 % maximum

VERSEMENTS LIBRES : 100 € minimum et 50 €
par support

RACHAT PARTIEL : 500 € minimum

MINIMUM RÉSIDUEL SUR LE CONTRAT : 1 000 €

AVANCE :

Possible à l'expiration du délai de renonciation,
se référer au règlement général des avances, et
sous réserve d'acceptation par APICIL Epargne.
(incompatible avec les versements programmés et les
rachats partiels programmés)

Mode de gestion Caractéristiques	GESTION LIBRE & LIBRE SMART	GESTION DÉLÉGUÉE & DÉLÉGUÉE SMART	GESTION MULTIPOCHES	GESTION PILOTÉE
FRAIS DE GESTION	<p>Support euros : APICIL euro Garanti : 1% max./an</p> <p>APICIL EuroFlex : 4% max./an</p> <p>Support UC : 1% max./an</p>	<p>Support euros : APICIL euro Garanti : 1% max./an</p> <p>APICIL EuroFlex : 4% max./an</p> <p>Supports UC : 1,90% max./an</p>	<p>Support euro : APICIL Euro Garanti : 1% max./an</p> <p>APICIL Euroflex : 4% max./an</p> <p>Supports UC : Gestion libre : 1% max</p> <p>Gestion déléguée : 1,90% max</p>	<p>Orientations proposées par les sociétés de gestion</p> <p>Support euros : APICIL Euro Garanti : 1% max./an</p> <p>APICIL EuroFlex : 4% max./an</p> <p>Supports UC : 2 % max./an</p>
<p>FRAIS D'ARBITRAGE*</p> <p><i>*Arbitrage digital gratuit (UC vers UC / Euros vers UC)</i></p> <p><i>Vous référez aux conditions générales du produit</i></p>	<p>Arbitrage libre 1er arbitrage annuel gratuit puis 15 € + 0,80% des sommes transférées (Sauf APICIL EuroFlex vers APICIL Euro Garanti 2%)</p> <p>Arbitrages dans le cadre d'une option d'arbitrages programmés : 0,20% /arbitrage</p> <p>Lissage des investissements : Gratuit</p>	<p>Arbitrage libre : Gratuit (Sauf APICIL EuroFlex vers APICIL Euro Garanti 2%)</p> <p>Arbitrages dans le cadre d'une option d'arbitrages programmés : 0,20% /arbitrage</p>	<p>Arbitrage libre : 500 €/orientation (hors supports composant l'orientation)</p> <p>Premier arbitrage de chaque année civile : gratuit</p> <p>Puis : 15 € + 0,80 % max. des sommes arbitrées</p> <p>(excepté en cas d'arbitrage du support APICIL EuroFlex vers le support APICIL Euro Garanti, les frais sont de 2 % des sommes arbitrées).</p>	<p>Arbitrages réalisés au titre de la gestion Pilotée : gratuit</p>
MONTANT MINIMUM DES VERSEMENTS	<p>Initial : 1 000 € (ou 500 € si VLP) et 50 €/support</p> <p>Programmés : 100 € mensuel 300 € trimestriel 600 € semestriel 600 € annuel (et 50 €/support)</p>	<p>Initial : 1 000 € et 50 €/support</p> <p>Programmés : 100 € mensuel 300 € trimestriel 600 € semestriel 600 € annuel (et 50 €/support)</p>	<p>Initial : 5 000 €/orientation</p> <p>Complémentaire : 1 000 €/orientation</p> <p>Programmé : 500 €/orientation</p>	<p>Initial : 5 000 € et 50 €/support</p> <p>Programmés : 500 € mensuel 500 € trimestriel 600 € semestriel 600 € annuel (et 50 €/support)</p>
RACHATS PARTIELS PROGRAMMÉS MINIMUM	<p>100 € mensuel 300 € trimestriel 600 € semestriel 600 € annuel (minimum par support se référer aux conditions générales)</p>	<p>100 € mensuel 300 € trimestriel 600 € semestriel 600 € annuel (minimum par support se référer aux conditions générales)</p>	/	/

GARANTIE COMPLÉMENTAIRE DÉCÈS

La garantie « plancher » peut être souscrite dès lors que le souscripteur est âgé de plus de 18 ans et de moins de 70 ans au moment de la souscription.

« Les documents d'informations clés du contrat d'assurance vie, ainsi que les documents d'informations clés/documents d'informations spécifiques et/ ou les documents d'informations clés pour l'investisseur (ou notes détaillées) des supports en Euros et/ou en Unités de compte sont disponibles sur simple demande auprès de votre Conseiller et/ou sur le site officiel de l'AMF www.amf-france.org et/ou sur le site www.mesdocumentspriips.fr/apicil »